

1. EDITORIAL



Le Foyer René Cayet accueille 36 garçons (21 en placement internat, 10 à domicile et 5 en séquentiel) âgés de 14 à 21 ans qui présentent des troubles du comportement et du caractère ayant entraîné des difficultés et/ou des ruptures avec leur famille, l'environnement social, la scolarité, la formation professionnelle.

En septembre 2013, nous avons été labellisés afin d'expérimenter les prises en charge séquentiel, modulable et à domicile. Depuis février 2018, la création du SEADR (Service Educatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé) est venue intensifier ces prises en charge qui ont connu une augmentation exponentielle.

Ces alternatives au placement classique s'inscrivent dans la loi du 02 janvier 2002 et de mars 2007. La réelle nouveauté est la mutualisation du foyer les Hirondelles et du foyer René Cayet. En effet, nous sommes l'un et l'autre attachés depuis fort longtemps à proposer des modes d'intervention différenciés afin de répondre aux besoins des jeunes accueillis et de leurs familles. Une équipe dédiée travaille au plus près de ces dernières et des usagers afin de rétablir la place de chacun et d'étayer les fonctions parentales. Malgré cette augmentation substantielle, les demandes sont bien plus importantes que le nombre de places. Ces possibilités de passage d'une

prise en charge classique à un retour progressif au domicile familial est à la fois stimulant et rassurant tant pour les usagers que pour les parents. Mais nous devons garder une attention toute particulière afin de ne pas précipiter les retours car cela est non seulement perturbant mais cause d'énormes déceptions. De plus, cela met l'ensemble de la famille en échec alors que nous travaillons sur la valorisation des compétences des uns et des autres.

L'opposition, l'instabilité, l'agressivité dont peuvent faire preuve nos usagers sont dues essentiellement à des carences affectives, à des manques de repères et de rythmes. Nous pouvons noter une augmentation des troubles devant être traités par des pédopsychiatres. C'est pourquoi des structures telles que l'UPA ou la MDA sont sollicitées afin que les jeunes soient pris en charge de façon efficiente. Malheureusement, celles-ci sont souvent submergées. De fait, nous nous adressons à des professionnels libéraux spécialisés. Un travail substantiel est également accompli grâce à l'expertise des psychologues de l'établissement. Afin que les investigations soient au plus près des problématiques des jeunes, nous avons acquis différents tests (Wisc V, TAT, photolangage, les couleurs du cœur) permettant une analyse plus fine. Les tests passés sont choisis en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé mais également au regard de la problématique de chaque jeune.

Pour répondre à ces difficultés, des objectifs préalablement établis avec les parents sont nécessaires. Les réunions famille, les synthèses, les entretiens individuels favorisent l'émergence de perspectives et la construction du projet personnalisé.

Ces adolescents nous sont confiés soit :

- par des Juges des Enfants ou des Juges d'Instruction majoritairement du Département du Haut-Rhin,
- par les Directions Départementales de l'Aide Sociale à l'Enfance majoritairement du Haut-Rhin.

L'établissement est composé de :

- 2 unités de vie de 10 jeunes chacune,
- 1 unité de vie pour les 5 places de séquentiel et 3 places pour les possibles immersions concernant les domiciles.

Les petits groupes aident les garçons à grandir de façon plus sereine et favorisent l'évolution de chacun. Les usagers apprennent également à vivre ensemble et à se respecter mutuellement. Leur nombre restreint permet une attention accrue des éducateurs. La bonne volonté de ces derniers facilite

l'échange. Néanmoins, le quotidien reste prégnant dans la mesure où bon nombre de jeunes sont très démunis. Il est nécessaire de les accompagner pas à pas vers une autonomisation.

Les entretiens réguliers avec chaque usager sont importants pour leur évolution personnelle et pour être au plus près de leur préoccupation. Le groupe semi-autonome peut accueillir 5 usagers. Ils doivent se lever seul et vaquer à leurs occupations (scolarité, apprentissage ...). Ils font les courses, préparent les repas et se chargent du ménage de leur unité de vie. Le tout supervisé par les éducateurs et les maîtresses de maison qui interviennent selon les besoins de chacun.

L'équipe éducative doit porter à tous les usagers une attention particulière et bienveillante afin d'analyser leurs qualités, compétences et capacités pour agir en conséquence.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Au cours de l'exercice, nous avons totalisé 11632 journées, soit une sur-activité de 1,24 % par rapport à l'effectif annuel prévu.

Prix de journée: 200.43€ jusqu'au 1^{er} octobre puis 109,78€

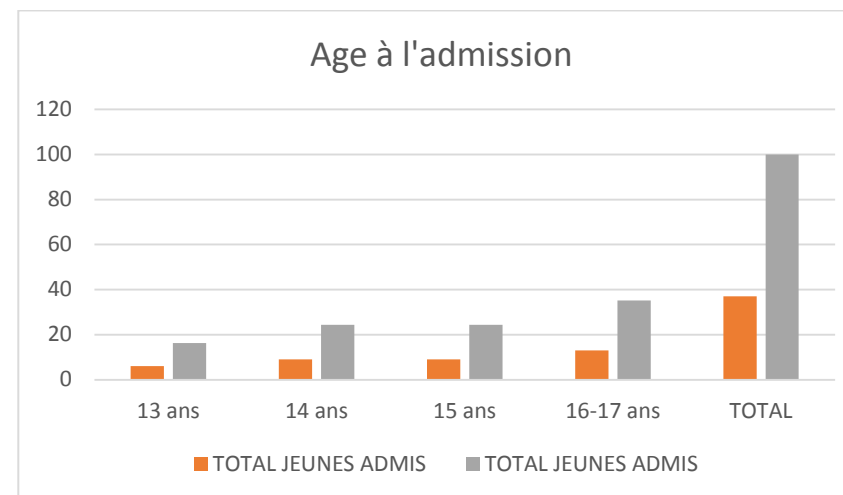
L'ACTIVITE

	2015	2016	2017	2018
AGREMENT*	31	31	31	33
JOURNEES PREVISIONNELLES	10000	10000	10000	11490
JOURNEES REALISEES	10998	10281	11075	11632
ECARTS	998	281	1075	142
	9,98%	2,81%	10,75%	1,24%
EFFECTIF AU 31 DEC	31	30	34	34
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	109,98	102,81	110,75	101,24

NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	41	49	56	71
--	----	----	----	----

Les jeunes accueillis sont confiés en assistance éducative ou en ordonnance 1945.

AGE MOYEN DES MINEURS ACCUEILLIS



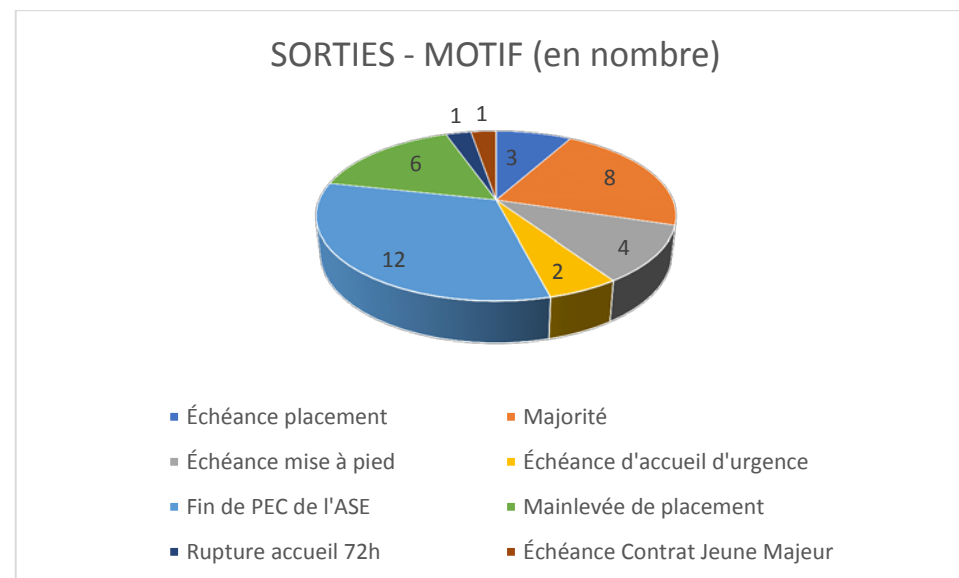
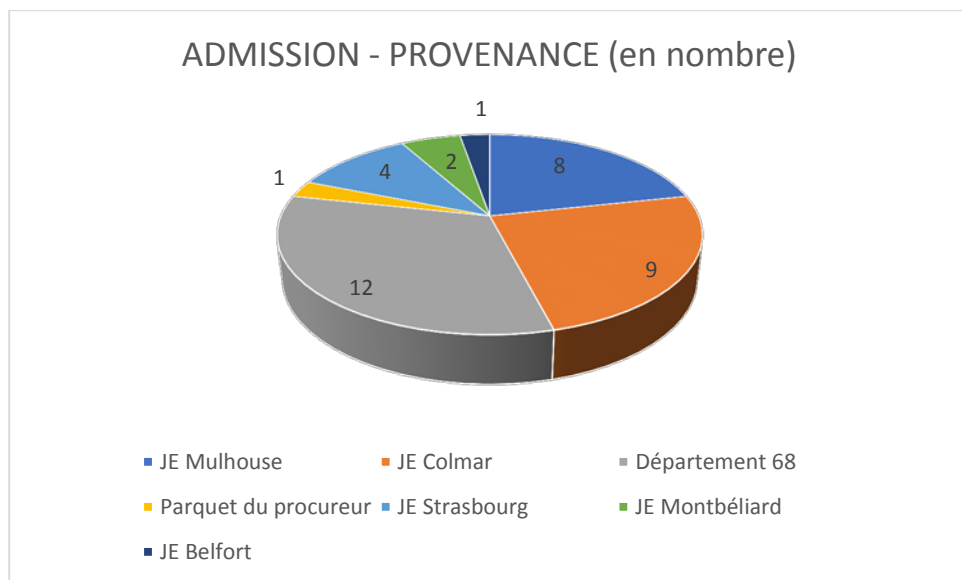
Le rajeunissement des bénéficiaires se confirme pour l'année 2018 où il y a eu 7 jeunes de moins de 14 ans admis avec une dérogation du Conseil Départemental du Haut-Rhin. En effet, nous sommes sollicités de très nombreuses fois pour des jeunes ayant tout juste 14 ans, voire beaucoup moins car d'une part le nombre de places en internat classique est insuffisant, et d'autre part parce que les situations sont de plus en plus complexes et les problématiques multiples. Nous ne sommes malheureusement pas toujours outillés pour faire face à ces situations. La durée moyenne de placement est variable avec des écarts importants allant de 1 jour (accueil d'urgence) à 4 ans et 4 mois. Nous avons connu un turn-over plus important que les deux années précédentes :

Année	Nombre de jeunes sortis
2016	19
2017	22
2018	37

à un éloignement plutôt qu'à un placement trop rapide qui ne permet pas l'amélioration de la situation.

En 2018 nous avons dû faire face à des situations inextricables qui ont mis à mal les autres usagers ainsi que les adultes car il n'y avait pas de réponse immédiate possible. En effet, il s'agit de jeunes qui sont passés d'établissement en établissement depuis de trop nombreuses années et dont la situation est trop enkystée pour que nous puissions y apporter une solution satisfaisante. Il faudrait penser des réponses plus adaptées.

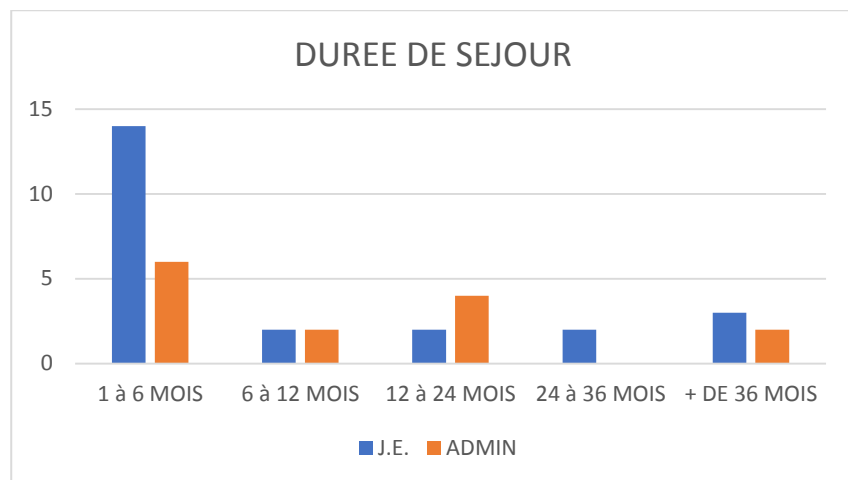
MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)



Les demandes d'admission du Haut-Rhin sont prioritaires. Néanmoins, cela peut faire émerger des problèmes de violence ou de connivence car certains jeunes se connaissent depuis de nombreuses années pour avoir été préalablement dans les mêmes établissements.

Certaines situations mériteraient une orientation mieux préparée car le placement au sein de notre établissement n'était absolument pas efficient. Quelquefois il serait nécessaire de les appréhender différemment et réfléchir

DUREE MOYENNE DU SEJOUR



Les garçons admis au foyer René Cayet présentent tous des symptômes qui sont à l'origine de ruptures plus ou moins graves avec leur environnement.

Les difficultés qu'ils rencontrent dans le contexte social sont assez caractéristiques et elles se révèlent à travers des dysfonctionnements que l'on peut situer à plusieurs niveaux :

- Absence ou défaillance de rythmes et de repères
- Difficultés d'insertion professionnelle et/ou scolaire
- Difficultés relationnelles au sein de la famille ; précarité croissante du milieu familial
- Difficultés d'acquisition des mécanismes visant à l'autonomie
- Absence ou défaillance d'identité sexuelle
- Divers troubles de la personnalité.

L'établissement fonctionne sur un mode de prise en charge par objectifs. Ceux-ci consistent dans tous les cas à clarifier la demande du jeune, de sa famille et d'observer son comportement. Un premier bilan, établi au plus tard à la fin de l'O.P.P. ou du placement administratif, va nous conduire, soit à proposer la poursuite du placement en internat, en séquentiel, modulable ou en PAD (Placement A Domicile). Ceci afin que les adolescents ré-intègrent le domicile parental le plus rapidement possible. Il peut être également

envisagé de demander une ré-orientation dans un établissement mieux adapté.

La prise en charge repose d'abord sur la vie de groupe qui crée un climat propice au bien-être. C'est au cours de cette étape que l'intéressé sera amené à comprendre et à améliorer ses capacités relationnelles avec l'ensemble des adultes qui gravitent autour de lui ainsi qu'avec les autres usagers de l'établissement.

Il devra intégrer les règles de fonctionnement ainsi que les rythmes du quotidien et retrouver les repères indispensables à toute vie sociale. Nous veillons notamment à développer ses capacités d'autonomie et tout est mis en œuvre pour qu'il s'inscrive dans un cursus scolaire et/ou de formation qui tiendra compte de ses capacités et sera au plus proche de ses souhaits.

En fonction de leurs acquisitions, certains pourront accéder au groupe semi-autonome ou à des appartements extérieurs financés par le foyer. Ainsi, ils pourront être confrontés aux conditions qu'ils seront amenés à trouver lors de leur départ. Beaucoup de bénéficiaires ont de graves difficultés à accéder à l'autonomie et ne conçoivent pas les écueils et les obligations auxquels ils devront faire face. Il nous appartient d'anticiper cette réalité en les mettant en situation.

Les éducateurs assurent simultanément sous le contrôle du chef de service :

- l'encadrement du quotidien (lever, repas, coucher, etc...),
- l'animation des temps libres (activités culturelles, artistiques, sportives intérieures et extérieures),
- le suivi individualisé (relations avec les familles, écoles, employeurs, tutelles, etc).

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

L'esprit d'ouverture qui anime l'établissement et le dynamisme dont il fait preuve permettent des projets de socialisation.

Le 21^e tournoi de football réunissant une vingtaine d'établissements d'Alsace et environs s'est déroulé le 13 juin dans une atmosphère détendue et conviviale.

Les jeunes du foyer ont pu participer à :

- 2 camps ski,
- 1 camp à LE SAMBUC (Bouches-du-Rhône).

Des week-ends par unité de vie ont été organisés pour découvrir de nouveaux paysages ou pour s'essayer à d'autres sports de plein air. Cette proximité entre jeunes et éducateurs permet de faire émerger et/ou évoluer une relation de confiance et d'être au plus près de notre mission.



3.2. Travail avec les familles

Nous n'avons pas de Conseil de Vie Sociale mais nous accueillons régulièrement les parents et échangeons sur l'évolution de leur enfant, l'objectif étant que chacun trouve « la bonne place » au sein de la cellule familiale et que nous puissions envisager une prise en charge différenciée ou un retour à plus ou moins long terme. Lorsque les parents ne peuvent venir, l'équipe pluri-disciplinaire se déplace à leur domicile. La complexification de certaines situations nous oblige à multiplier les rencontres. L'équipe du SEADR doit répondre rapidement aux sollicitations des familles afin que celles-ci se sentent soutenues. Néanmoins, il est également nécessaire de les laisser prendre les décisions seules pour qu'elles soient rassurées sur leur capacités. Il est parfois utile que les jeunes soient pris en charge au foyer pour que chaque partie prenne du recul. Les difficultés et les situations de précarité des parents sont accrues depuis plusieurs années et demandent une attention particulière.

3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

Les jeunes qui sont en rupture scolaire, pour certains depuis de nombreuses années, sont pris en charge en journée à l'atelier de mobilisation où une

démarche d'appropriation de leur projet est menée en collaboration avec l'atelier emploi-formation et la chargée d'insertion professionnelle. Cet accompagnement aide à la socialisation par le biais de structures d'insertion ainsi que par des stages en entreprise.

Les compétences du personnel sont mises à disposition afin de proposer différents ateliers.

Ceci permet une ouverture d'esprit ainsi qu'une remise à niveau plus individualisée et ludique. L'ensemble conduit à l'acquisition d'un rythme pour ces adolescents qui, désœuvrés, vivaient de façon décalée. L'atelier emploi-formation, en collaboration avec la chargée d'insertion professionnelle, est sollicité lorsque le jeune est prêt à franchir une nouvelle étape. L'éducateur contacte alors le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) ou d'autres organismes afin d'effectuer des bilans scolaires et professionnels complets et de qualité. Lors de stages, les capacités des garçons sont mises à l'épreuve. Certains sont incapable de tenir plus de quelques jours voire quelques heures.

Les employeurs qui accueillent nos usagers sont bienveillants et rassurants. Les jeunes peuvent alors, pour leur faire plaisir, y mettre beaucoup de bonne volonté et tout leur savoir-faire, ce qui peut aboutir à long terme à un contrat en alternance. Tous les dispositifs d'insertion sont utilisés afin de trouver une réponse adéquate à chaque bénéficiaire. Mais il n'est pas certain qu'ils mèneront à terme leur formation. L'ensemble du personnel valorise les efforts fournis.

A travers ces diverses possibilités, les usagers acquièrent peu à peu confiance en eux et en leurs capacités. L'alternance entre ces ateliers favorise leur évolution et leur socialisation. Il faut quelquefois que les adultes s'arment de patience et d'ingéniosité afin que les jeunes s'investissent.

3.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

Afin que le parcours des jeunes soit le plus cohérent possible, nous tenons compte des démarches qui ont été effectuées pour beaucoup lors des placements précédents afin de ne pas leur faire subir de nouveaux tests et évaluations inutilement. Par ailleurs, nous envoyons régulièrement des notes et rapports à l'ASE qui est le fil rouge pour le parcours des usagers. Bien évidemment, les détenteurs de l'autorité parentale sont également informés au fur et à mesure de l'évolution de leur enfant. Nous organisons également

des entretiens individuels qui permettent de se focaliser sur les objectifs non seulement que proposent les jeunes mais également l'équipe éducative lors des synthèses.

3.5. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire » etc)

Comme déjà noté au préalable, nous faisons appel à l'UPA, à la MDA, au CIO, à la MLDS, ainsi qu'à des pédopsychiatres afin qu'ils nous donnent une analyse avec un regard extérieur.

Nous travaillons avec les établissements scolaires dans lesquels sont inscrits les usagers en participant notamment aux réunions parents/professeurs (nous invitons les parents à être présents), en étant en contact avec les CPE et les professeurs principaux.

Les rencontres avec les inspecteurs de l'ASE se font lors de synthèses (ou de rendez-vous en cas de problème récurrent avec un jeune) et les juges pour enfants lors des audiences.

Depuis 3 ans, nous collaborons avec le CAP afin de sensibiliser les jeunes mais aussi les adultes aux différentes addictions. Ce travail favorise une approche différente dans la mesure où les rencontres se font dans l'établissement de façon conviviale autour d'un repas. Les bénéficiaires entrent ainsi en contact plus facilement et posent des questions de façon anodine. Ceci leur permet de se rendre avec moins de réticence au CAP pour un entretien individuel.

Nous profitons également d'une salle de sport mis à disposition chaque année par la Mairie de Mulhouse pour les entraînements de futsal durant les mois d'hiver.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le travail de réflexion et d'évolution de l'établissement se poursuit sur différents items afin d'être au plus proches des lois de 2002-2 et du 7 mars 2007.

Le projet personnalisé des usagers est en constante évolution, revu et adapté avec les représentants légaux. Les jeunes, les parents et

l'établissement doivent travailler en cohérence, avoir les mêmes perspectives, afin que les situations évoluent favorablement. Le retour en milieu naturel reste une de nos priorités.



5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2018

2016	2017	2018
29.90	29.73	31.38

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	31.38	1.50	2.70	18.00	0.68		8.50
CDD temporaire	1.00			1.00			
CDD remplacement	1,00						1.00
Apprenti	1.00			1.00			

a) Services généraux

- * 1 cuisinière en chef
- * 5 maîtresses de maison
- * 1 agent d'entretien
- * 2 surveillants de nuit

b) Services administratifs

- * 2 secrétaires,
- * 1 économiste,
- * 1 directrice.

c) Equipe éducative

- * 17 membres du personnel éducatif (éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, éducateur sportif, etc...)
- * 1 chargée d'insertion professionnelle
- * 1 monitrice adjointe d'activité en soutien scolaire
- * 1 chef de service éducatif
- * 1 chef de service éducatif SEADR

d) Personnel para-médical

- * 2 psychologues
- * 1 psychologue SEADR

L'ensemble du personnel suit diverses formations tout au long de l'année afin que les prises en charges évoluent et s'adaptent aux situations. Ces formations permettent :

- un perpétuel questionnement,
- une prise de recul nécessaire pour remplir nos missions et être au plus près des préoccupations des familles et de leurs enfants,
- un ajustement par rapport aux changements sociétaux,
- un suivi de l'évolution des lois.

6. CONCLUSION

Nous restons ancrés dans la réalité. Tout acte délictueux est relaté aux représentants légaux et aux autorités. Nous valorisons les domaines de compétences des bénéficiaires ainsi que des familles. Les différents modes de prises en charges sont mis en avant afin que les jeunes retrouvent leur place au sein de la famille et puissent y retourner au plus vite.